
Adresse du directoire du district de Vierzon (Cher) qui félicite la Convention de la punition des infidèles du peuple et promet de poursuivre, de son côté, les traîtres partout et en tout temps, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du directoire du district de Vierzon (Cher) qui félicite la Convention de la punition des infidèles du peuple et promet de poursuivre, de son côté, les traîtres partout et en tout temps, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 614-615;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20979_t1_0614_0000_12

Fichier pdf généré le 23/01/2023

vention nationale sur le décret qu'elle a rendu en faveur des hommes de couleur; elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les brigands couronnés soient vaincus; elle demande que ceux des riches qui n'ont pas d'enfants au service de la patrie soient tenus de contribuer tous les ans, tant que durera la guerre, pour une somme que la Convention déterminera, en désignant le maximum que chaque riche devra avoir pour être tenu de payer.

Mention honorable; insertion au bulletin, et renvoyé au comité de législation (1).

[Argenton, 1^{re} germ. II] (2).

« Législateurs,

Recevez les hommages des vrais sans-culottes de la commune d'Argenton qui vous félicitent du décret que vous avez rendu à la faveur des hommes de couleur. Cet acte de justice n'appartenait qu'à des républicains. Restez fermes et inébranlables à votre poste. Remplissez la tâche que vous avez entreprise sous de si heureux auspices, et ne quittez que lorsque les brigands couronnés seront vaincus. Le terme sans doute est prochain, les Républicains l'ont juré et leurs serments ne sont jamais vains.

Montagnards incorruptibles, les despotes et leurs esclaves tremblent et craignent la dernière irruption du volcan de cette Montagne sacrée qui les enveloppe tous et les anéantira à jamais. Ils n'ignorent pas que c'est le point de réunion de tous les amis de la Révolution, qui formeront autour d'elle un bouclier impénétrable, imposant et terrible; ils apprendront à leurs dépens que si les Républicains sont sans fortune, ils ont en partage la simplicité et la modestie, filles des vertus; ils apprendront qu'ils savent défendre leurs droits et maintenir leur liberté reconquise, en dépit des tyrans coalisés qui, pour les leur arracher, n'employent que le crime.

Qu'ils se resouviennent que, de tous les points de la République, au cri de la Liberté en danger, des bataillons nombreux se sont levés pour repousser ces hordes scélérates ennemies de l'humanité et ne suivant d'autres lois que celles que des tyrans orgueilleux voulaient bien prendre la peine de leur imposer; qu'ils se rappellent qu'à l'aspect de ces phalanges belliqueuses, leur vil troupeau sans courage et la tête courbée sous le poids de l'esclavage, ont fui la terre de la liberté.

Eh bien ! Législateurs, ces soldats vertueux et pauvres, n'ayant rien de plus cher que leur patrie, ont volé comme des traits accompagnés de Mars et de Bellone au champ de la victoire. Ils ont abandonné femmes et enfants, pères et mères; ils ont été sourds aux cris de la nature, pour défendre la cause de la liberté et des propriétés qui ne sont pas les leurs; et le riche égoïste dans un appartement brillant, nonchalamment couché sur un lit de parade, n'ayant rien fait pour la patrie que de haïr la Révolution sainte qui nous régénère et regrettant l'ancien régime ou le règne de la tyrannie, sera spectateur bénévole de tous nos sacrifices et se

rira impunément des peines et des dangers de nos braves défenseurs. Non ! Citoyens représentants, vous ne voyez pas du même œil le pauvre dans sa chaumière accablé d'années, père de plusieurs soldats de la liberté; ne vivant que très simplement aux dépens de ces braves et dignes Républicains dont les enfants défendent les propriétés.

Quoi ! Législateurs, le riche qui ne fournira pas de défenseurs à la patrie ne contribuera pas pour reconquérir une liberté que nous avons perdue depuis si longtemps, ne contribuera pas pour conserver ses propriétés; Le pauvre seul en fera les frais ! Quoi ! tandis que le vrai patriote souffrira toutes les intempéries des saisons, et sera exposé à chaque minute à perdre la vie, soit par le fer des esclaves, soit par des maladies incalculables, le riche, à la faveur de sa fortune, tranquille dans ses foyers, bravant le chaud et le froid, ne viendra pas au secours de sa patrie ! Trop lâche pour s'offrir, aimant trop les espèces pour délier sa bourse ! quels moyens prendre ? Ils sont entre vos mains, Citoyens législateurs, et si vous n'en avez déjà eu l'idée, la Société vous propose de décréter que tous les riches qui n'ont pas d'enfants au service de la patrie, seront tenus de contribuer tous les ans tant que durera la guerre pour une somme que vous déterminerez en désignant le maximum de la fortune que chaque riche devra avoir pour payer. Vos commettants sont persuadés d'avance que vous prendrez en considération leur pétition, elle n'a été dictée que par l'intérêt général dont ils s'occupent journellement en éclairant le peuple, et n'a pour base que la philosophie, la justice et l'humanité ».

FERROZ (présid.), F.L.J. ROBIN (secrét.), BERNARD (secrét.), DODU (secrét.), TURQUIE (secrét.).

11

Les administrateurs du district d'Orléans, département du Loiret, annoncent au président de la Convention nationale que le fanatisme est aboli, que les conspirateurs tremblent, et que c'est dans ce moment que les biens de leurs semblables se vendent le mieux; le directoire annonce que des domaines provenant des émigrés et des prêtres réfractaires, estimés 219,360 liv., ont été vendus 460,355 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (1).

12

Le directoire du district de Vierzon, département du Cher, félicite la Convention nationale sur sa fermeté à livrer au glaive de la loi les mandataires infidèles du peuple; il promet de poursuivre, de son côté, les traîtres partout et en tout temps.

(1) P.V., XXXIV, 296. C. Eg., n° 591; Bⁱⁿ, 11 germ.; M.U., XXXVIII, 186.

(1) P.V., XXXIV, 296. J. Sablier, n° 1230 (qui indique un renvoi au C. de S.P.).

(2) D_{III}, 111, doss. 1, p. 90.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vierzon, 30 vent. II] (2).

« Représentans,

Si nous avons lu avec indignation que des mandataires du peuple tirés de son sein aient trahi sa confiance et sacrifié à leur ambition les grands intérêts dont ils étoient chargés, nous n'avons pas vu avec moins d'attendrissement votre fermeté à livrer au glaive de la loi ces monstres patricides. Pères du peuple, d'un bout à l'autre de la République un seul cri va se faire entendre : Vengeance prompte et justice éclatante ! Vous les demander seroit vous faire injure. Les services que vous avez rendus à la patrie prouvent assez que vous les voulez. Nous n'avons donc qu'un devoir bien doux pour nous à remplir ? C'est de vous présenter, au nom de nos concitoyens, les justes tributs de reconnaissance que vous méritez et la bénédiction d'un peuple qui déteste les traîtres et les poursuivra partout et en tous temps.

Salut à la Montagne tutélaire ferme colonne de notre liberté ».

GODDEMUSSE (*vice-présid.*), PRÉVOST, GODIN, PYNON, GAUDOIS (*secrét.*).

13

La société républicaine du canton de La Combe, district de Bayeux, département du Calvados, annonce à la Convention nationale qu'elle envoie 98 chemises, 17 paires de bas, un gilet, un pantalon, et 100 liv. en assignats pour les défenseurs de la patrie; elle écrit à la Convention nationale : A votre voix la nature se réveille dans les deux hémisphères; continuez à bien mériter de l'humanité; point de trêve, point de paix avec les tyrans, guerre éternelle aux destructeurs du genre humain : la liberté ne compose pas avec la tyrannie. Restez à votre poste, et ne le quittez que lorsque l'univers sera vengé.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[La Combe, 18 vent. II] (4).

« Citoyens,

Le règne de la Liberté et de l'Égalité s'affermi. Le trépas des brigands couronnés sonne. Le Gouvernement révolutionnaire leur porte le dernier coup. Les conspirateurs sont tués. Les anarchistes sont abattus. Leurs complots libéricides viennent se briser contre ce rocher inébranlable, contre ce chef-d'œuvre de la sagesse humaine sorti avec majesté du sein de la Sainte Montagne.

Citoyens, tout est vaincu ; à votre voix la nature se réveille, se ranime dans les deux hémisphères. L'humanité aura-t-elle assez de bouches pour rendre hommage à vos immortels décrets ? Continuez, Citoyens, à bien mériter. Plus que le milieu des temps est arrivé (*sic*).

(1) P.V., XXXIV, 296.

(2) C 298, pl. 1036, p. 31.

(3) P.V., XXXIV, 297; B^m, 17 germ. (suppl^t).

(4) C 297, pl. 1020, p. 5.

Point de trêve, point de paix avec les tyrans. Guerre éternelle aux destructeurs du genre humain. La Liberté ne compose pas avec la tyrannie. Restez fermes à votre poste, et ne le quittez que lorsque l'univers sera vengé. S. et F. ».

VANDELLE (*présid.*), RENOUFLE, BUISSON (*secrét.*).

P.S. - L'état de nos frères d'armes nous a frappés. Et nous envoyons au dépôt de la Convention 98 chemises, 17 paires de bas, 17 paires de souliers, un gilet, un pantalon et cent livres de papier monnaie, tous ces dons donnés par les seuls frères de la Société, la moindre du district en nombre d'individus.

14

La société populaire et républicaine de Bourgueil, département d'Indre-et-Loire, félicite la Convention nationale sur les grandes mesures qu'elle a prises pour déjouer la conjuration qui menaçoit la liberté; elle demande la punition des coupables, annonce combien le décret du 23 ventôse est salutaire, et invite la Convention nationale à rester à son poste, pour le bonheur du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Bourgueil, 4 germ. II] (2).

« Quand la République française offre les majestueux effets de son régime, quand son indivisibilité force à reconnaître son indépendance, des scélérats ont donc osés attenter à la Sûreté du peuple français et à sa liberté ! Que le crime est grand, mais qu'il y a de folies dans la combinaison qui l'a inspiré !

La Montagne, qui gouverne par la haute sagesse des loix qu'elle émet au nom de la souveraineté populaire, a vu la trahison et a marqué les traîtres, au moment qu'ils allaient porter leurs coups pour démembrer le faisceau sacré de notre union, ils ont tombés (*sic*) dans les cachots où la vengeance nationale les attendait, pour offrir encore une fois à l'univers l'exemple terrible de la punition réservée aux assassins de leur patrie.

Le décret du 23 ventôse opère notre salut, Citoyens représentans. Persistez dans les mesures révolutionnaires qu'il développe. Le peuple est fatigué et ne voit que des traîtres. Il est indispensable qu'ils aillent augmenter la poussière des tyrans. Il le veut ainsi, le maintien de sa liberté le commande.

Que la Convention nationale agrée donc notre adhésion à la sévérité d'une loi qui a déconcerté les conspirateurs et qui a donné à la République le plus beau jour d'unité et d'indépendance.

Au milieu des plus terribles attentats, restez à votre poste, fidèles Représentans : vous y êtes nécessaires. Le peuple, dont vous édifiez le bonheur, bénis vos travaux, ils sont immortels, comme l'est sa reconnaissance ! Vive à jamais la République et la Montagne ».

LESCURE (*présid.*), J. ROBERT (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIV, 297.

(2) C 299, pl. 1052, p. 6.